

CONVERGENCE INFIRMIERE COMMUNIQUE

LES CAISSES PRIMAIRES d'ASSURANCE MALADIE demandent AUX INFIRMIERS CONVENTIONNES de fournir LA PREUVE de leur inscription à l'ORDRE NATIONAL INFIRMIER SOUS PEINE DE DE-CONVENTIONNEMENT

Dans la série la caisse s'en mêle, les CPAM demandent désormais aux infirmiers libéraux de fournir la preuve de leur inscription à l'Ordre infirmier sous peine de dé-conventionnement.

On ne peut que déplorer, encore une fois cette cabale contre les infirmières libérales (elles seules uniquement) instiguée par les caisses tout comme par l'Ordre qui cautionne, alors qu'il devrait être bien plus diplomate, envers toutes les composantes de notre si beau métier : celui d'infirmière!

Le syndicat rappelle qu'il demande que l'Ordre National Infirmier enregistre au tableau tous les infirmiers et qu'il soit amendé afin d'y introduire une Instance Nationale Professionnelle qui assure et fédère la représentation de la Profession pour pouvoir défendre, représenter et accompagner le développement de l'exercice libéral.

Convergence Infirmière propose une nouvelle gouvernance de cet ordre pour plus d'équité en 3 collèges nationaux indépendants :

- libéral,
- salarié du secteur public
- et salarié du secteur privé.

Cette proposition s'appuie sur une représentation Fédérale Identique des Collèges qui prédéterminera indépendamment, les modalités d'inscriptions et de cotisations : une instance nationale fédératrice des trois collèges, représentative de tous les infirmiers avec une équité parfaite des collèges en nombre de membres pour traiter de tous les sujets transversaux (déontologie, formation, représentation).

Voilà donc des propositions structurelles fortes que **Convergence Infirmière** a toujours défendues depuis la création de l'ordre.

Et cette position a été réaffirmée pour la parution du Code de déontologie et à l'intervention auprès de l'Assemblée Nationale sur les HAD.

Mais cette composition n'est visiblement pas prête à être modifiée au regard du mode électoral mis en place des membres issus de cet ordre, qui s'autoproclament en s'élisant entre eux avec une si petite composante de libéraux.

**Un déni de démocratie !
Un déni des libéraux !**

Convergence Infirmière déplore que l'Ordre infirmier, organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession infirmière, pas aussitôt légitimé par la loi de santé, se voit déjà être discriminant entre les modalités d'exercice, se voit être répressif en lieu et place d'être consensuel !

Domage qu'il ne soit pas aussi prompt à intervenir pour condamner tout type d'exercice illégal, à défendre la profession dans les glissements de compétences par exemple avec les aides-soignantes !

Et que dire de la CNAMTS toute aussi prompt elle aussi, dès qu'il s'agit de surveiller et de traquer les infirmières libérales!

Par ailleurs, il semble que la CNAMTS ne s'empresse pas de mener cette démarche similaire auprès du secteur salarié où il existe là aussi des soins remboursés effectués par des infirmières. Ira-t-elle jusqu'au déremboursement de soins effectués par des infirmières non inscrites à l'ordre ?

Aujourd'hui encore, Convergence Infirmière appelle toutes les infirmières à se rapprocher du syndicat et à lui transmettre toutes les difficultés rencontrées !

En même temps, Convergence infirmière appelle la Cnamts à cesser tous ces agissements, et à laisser les infirmiers prendre leurs dispositions pour se mettre en conformité jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit signée !

Ras le bol d'être toujours la cible des uns et des autres !

La Cnamts joue avec le feu, la gronde monte !

CONVERGENCE INFIRMIERE dit STOP à ce HARCELEMENT